

**Division des Ressources Humaines  
et des Moyens 1<sup>er</sup> degré - DRHM**

Service Carte scolaire et mouvement intra

Affaire suivie par :

mouvement intra départemental

Tél : 01 45 17 60 61/62/73

Mél : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Créteil, le 29 juin 2023

**APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES –  
POSTES A PROFIL – ASH – DIRECTION  
N°2**

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 (BOEN spécial n° 6 du 28 octobre 2021)
- Note de service DGRH B2-1 du 18 novembre 2021
- Note de service Mobilité intra-départementale 2023 du Val-de-Marne des enseignants du 1<sup>er</sup> degré du 7 mars 2023

**Pièces jointes :**

- Annexe 1 fiche de vœux
- Postes vacants ASH
- Postes à exigences particulières et direction vacants
- Postes à profil vacants

**1/ DEROULEMENT DE LA PHASE D'AJUSTEMENT**

A l'issue de la phase informatisée du mouvement, les enseignants peuvent consulter sur l'application « mouvement 1D » via i-prof leur affectation pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les enseignants non titulaires d'un poste définitif et n'ayant pas obtenu de poste à l'issue de cette phase sont affectés au barème sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

**Les affectations de la phase d'ajustement se déroulent du 27 juin au 7 juillet 2023 et fin août.**

**L'affectation sera prononcée dans la mesure des possibilités et pourra ne pas correspondre aux vœux exprimés sur la fiche de vœux.**

**Les participants non affectés au 7 juillet pourront se voir rattachés temporairement dans une circonscription en qualité de « mis à disposition ».** Les fiches de vœux des enseignants mis à la disposition d'une circonscription seront réexaminées, par barème, au cours de la 2<sup>ème</sup> phase d'ajustement (fin août) pour une affectation sur les postes libérés pendant les vacances scolaires. Les personnels qui seront affectés à ce stade recevront un nouvel avis d'affectation.

**Les enseignants n'ayant pas obtenu de poste au 31 août 2023 prendront leurs fonctions dans la circonscription où ils ont été rattachés en qualité de mis à disposition**, sur des missions confiées par l'IEN, jusqu'à leur affectation sur un poste vacant dans le Val-de-Marne, prononcée par la directrice académique.

Tous les enseignants mis à disposition seront ainsi affectés au fur et à mesure que des postes se libèreront après la rentrée scolaire.

**2/ APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES – POSTES A PROFIL – ASH – DIRECTION n°2**

La note, la fiche de vœux ainsi que la liste des postes vacants sont consultables sur le site de la DSDEN 94.

**Calendrier**

**4 juillet 2023 – 8h** : Retour des fiches de vœux sur les postes à exigences particulières, à profil ou ASH.

Pour connaître les spécificités de ces postes et les profils exigés, les candidats pourront se reporter à la note de service « postes spécifiques », à la note « postes à profil » et aux fiches de postes publiées sur le site de la DSDEN à l'adresse suivante :

- Postes spécifiques : <http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article3614>

Les fiches de postes pour l'hôpital Bicêtre sont jointes à cet appel à candidatures.  
L'affectation sera prononcée à titre provisoire avec réservation, le cas échéant, du poste détenu à titre définitif.

### **A – Catégories d'enseignants pouvant postuler**

**Tous les enseignants, y compris les enseignants titulaires d'un poste définitif, peuvent demander à postuler sur un poste particulier à condition de ne pas être déjà affectés sur un poste de même catégorie :**

*Exemple : un conseiller pédagogique à titre définitif ne peut pas être candidat pour un autre poste de CPAIEN ; en revanche, un adjoint élémentaire à titre définitif peut demander un poste ASH ou un intérim de direction.*

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude ou disposant d'une certification seront prioritaires.

A l'issue de la phase d'ajustement, des affectations pourront être prononcées sur certains postes même si l'enseignant ne remplit pas la totalité des conditions.

### **CAS PARTICULIER : Postes à l'hôpital Bicêtre**

De manière exceptionnelle et compte tenu de la situation inédite, les 6 postes de l'hôpital Bicêtre sont également ouverts aux enseignants spécialisés déjà en poste. Les candidats sur ces postes, doivent prendre l'attache de l'IEN ASH 2, Mme Ensina, via la circonscription ([ce.0942427@ac-creteil.fr](mailto:ce.0942427@ac-creteil.fr)), en plus de l'envoi du formulaire à l'adresse [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr).

### **B – Postes pour lesquels un avis de l'IEN de la circonscription d'origine ou d'accueil est demandé.**

En cas d'avis défavorable à une liste d'aptitude ou une commission l'avis de l'IEN sera sollicité.

#### **1) Postes de direction d'école par intérim**

Pour les candidats qui ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude de direction d'école, un avis sera demandé à l'IEN de la circonscription d'origine par les services.

#### **2) Les postes à exigences particulières et à profil**

Un avis de l'IEN de la circonscription d'accueil sera demandé.

### **C – Modalités de candidature**

Pour candidater sur les postes à exigences particulières, à profil, direction et les postes spécialisés ASH, vous complèterez la **fiche de vœux jointe à cette note et l'adresserez** par courrier électronique pour le **4 juillet 2023, 8h00 à l'adresse [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)** .

**Une copie de cette fiche de vœux doit être adressée parallèlement à l'IEN de la circonscription de rattachement actuel de l'agent, pour information.**

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants est publiée sur le site de la DSDEN et sera actualisée régulièrement. La liste est donnée à titre indicative, vous pouvez proposer votre candidature pour tout autre poste susceptible d'être vacant.

**Si un enseignant a obtenu un poste spécifique à la phase d'ajustement, il n'a pas la possibilité de répondre à un nouvel appel à candidature.**

### **VOS INTERLOCUTEURS :**

Les candidats adresseront des courriers électroniques au service du mouvement intra-départemental à l'adresse suivante : [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)

Ils peuvent, également, contacter les gestionnaires du mouvement, uniquement l'après-midi au numéro suivant :

- 01 45 17 60 62 (postes à exigences particulières et postes à profil)
- 01 45 17 60 61 (postes ASH)

Pour le Recteur et par délégation,  
La Secrétaire générale  
de la direction des services départementaux  
de l'Education Nationale du Val-de-Marne

Carole DUBARLE-MEYER